

Orange le 16 septembre 2021

Pas d'augmentation de la taxe GEMAPI mais une nouvelle répartition

Certains administrés du pays d'Orange ont remarqué que leur contribution au titre de la taxe sur la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) était plus importante que l'année précédente.

Pourtant la CCPRO n'a pas voté d'augmentation de cette taxe. Alors pourquoi y a-t-il cette nouvelle différence sur l'avis d'impôts des contribuables ?

En réalité le prélèvement de cette taxe dont la recette ne varie pas pour la communauté de communes est répartie sur plusieurs composantes de la fiscalité :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TF)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
- Cotisation foncière des entreprises (CFE)
- Taxe d'habitation

Cependant, la taxe d'habitation n'est plus prélevée et de ce fait le manque à gagner est redirigé vers les propriétaires qui, eux, voient scandaleusement leur taxe foncière augmenter de ce fait.

Localement, il n'y a donc eu aucun prélèvement supplémentaire, mais nous remarquons que la décision politique du législateur pénalise encore les contribuables propriétaires au titre d'une solidarité vécue totalement à sens unique.

Jacques Bompard
Président de la CCPRO

